

FORMA'LUDIQUE

« **DECRET TERTIAIRE : Comment le comprendre ? Quels sont les avantages ?**
Comment s'y mettre ? Comment atteindre les objectifs ? »



Le but de cette journée est de répondre aux 3 questions évoquées ci-dessous :

- « Décret tertiaire », qu'est-ce c'est & quels avantages ?
- « Décret tertiaire », comment se mettre ordre de marche ?
- « Décret tertiaire », comment atteindre les objectifs ?

SAVE THE DATE (sessions au choix)

Sessions :

- 1 - **Jeu**di 18 mars 2021 / NANTES – [Hôpital Bellier](#)
- 2 - **Mardi** 4 mai 2021 / Visioconférence
- 3 - **Jeu**di 3 juin 2021 / ANGERS – [Centre Saint-Jean](#)

Session 1 & 3 : Virtuel - Si présentiel pas possible

Session 2 : Virtuel - 10h à 12h & 14h à 16h

PUBLIC CIBLE

Directeurs et agents de maintenance des établissements sanitaires et services médico-sociaux des Pays de la Loire. Tous statuts juridiques confondus.

INSCRIPTION

- **Inscription** : [Cliquez-ici](#)
- **Priorité binôme « Direction / Maintenance »**
- **Capacité** : (1) 24 max (3) 13 max / Virtuel : Illimité
- **Tarification** : Gratuit
- **Pré requis** : Aucun

REGLES SANITAIRES

- Masque obligatoire & Distanciation
- Gel disponible dans la salle
- Aération de la salle 15 min en fin de formation

CONTACT

Yoann LELOUTRE
Conseiller en Energie Partagé (CEP)
02 53 48 29 36
yoann.leloutre@mapes-pdl.fr

CONTEXTE

- **Accord cadre ARS-ADEME** et mission EDD et CEP de la MAPES
- Cadre réglementaire : **Décret tertiaire** - [ici](#)

OBJECTIFS

REGLEMENTAIRE :

- Comment atteindre les objectifs réglementaires « Loi ELAN - Décret tertiaire » ?

OUTIL :

- Connaître et comprendre le fonctionnement de la base documentaire MAPES
- Apprendre à mettre en place un suivi énergétique simple dans le but d'analyser facilement l'évolution des consommations

TECHNIQUE :

- Connaître les préconisations simples et efficaces par poste énergétique
- Comprendre les bases de fonctionnement des équipements du génie climatique (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage, ...)

RESEAU / CONSEIL :

- Connaître les acteurs territoriaux liés à l'énergie et aux énergies renouvelables
- Echange d'expériences entre agents de maintenance / Direction

PROGRAMME : PRESENTIEL (1 JOUR) / VIRTUEL (2 x 2 HEURERS)

09h00 - 09h30	Accueil café
09h30 - 12h30	Présentation du « Dispositif CEP » de la MAPES Présentation de la « Base documentaire » de la MAPES Présentation du « Décret Tertiaire » de la Loi ELAN
12h30 - 14h00	Pause déjeuner
14h00 - 16h30	Comment bien débiter une démarche d'efficacité énergétique ? Mettre en place un suivi énergétique / Création de ses indicateurs Préconisations simples et efficaces par poste énergétique Connaître les acteurs territoriaux liés à l'énergie et EnR
16h30 - 17h00	Temps d'échange + Questionnaire + Fin de journée

FORMA'LUDIQUE

« **DECRET TERTIAIRE : Comment le comprendre ? Quels sont les avantages ?**
Comment s'y mettre ? Comment atteindre les objectifs ? »